Transformer l’orientation pour permettre a? chaque jeune d’e?tre acteur de son parcours

Sous-titre
Avis : « L’orientation des jeunes »
Date
Publié le 11/04/2018
Description

Alors que des dizaines de facultés ont été bloquées ces derniers jours en signe de protestation contre la réforme de l’accès à l’université, le CESE a étudié pendant plusieurs mois des solutions pour aider les jeunes à mieux s’orienter. Une plateforme de consultation participative en ligne, a également été mise en place pour solliciter les expériences, les avis et propositions des citoyen.ne.s, autour de six problématiques. Plusieurs recommandations ont ainsi nourri l’avis du CESE pour garantir les conditions d’un véritable accompagnement en matière d’orientation.

Dans cet avis, le CESE propose de revoir dans son ensemble le système d’orientation actuel afin de remplir un triple objectif : faire des jeunes les acteurs de leur orientation, passer d’un système de procédures ponctuelles à un parcours progressif d’orientation choisie et enfin assurer une bonne insertion professionnelle. Ainsi, le CESE formule plusieurs préconisations :

- engager une nouvelle étape dans la réforme de l’architecture des formations afin de garantir une orientation plus progressive entre la fin de la 3ème et le bac+3. Cette nouvelle étape pourrait se structurer autour de trois grandes orientations :

- Déplacer le palier d’orientation de la fin de la troisième à la fin de la seconde, en faisant de l’année de la seconde une année d’observation et de découverte des voies générales, technologiques et professionnelles ;
- Spécialiser la formation en première et en terminale pour les diplômes de l’enseignement professionnel de niveau IV tout en offrant la possibilité d’une spécialisation de niveau IV après le baccalauréat ;
- Poursuivre, pour les filières post bac, l’effort de lisibilité de l’offre de formation en réduisant le nombre d’intitulés de licence, et renforcer leur structuration de façon pluridisciplinaire, par grands domaines de compétences, afin de désengorger les filières en tension en premier cycle et aller vers une spécialisation progressive.

- mettre en place le « parcours avenir » dans tous les établissements scolaires en lien avec le projet d’établissement et qu’il bénéficie d’un horaire dédié de la sixième à la terminale.

- développer le mentorat par des salariés d’une entreprise ou d’une association, étudiant.e.s, autoentrepreneur.e, etc, pour apporter des conseils aux jeunes en lien avec leur projet professionnel. Le mentorat peut être envisagé comme une relation d’échange qui vise le transfert de connaissances et d’expériences afin de permettre au jeune

qui en bénéficie d’avancer sur les plans tant personnels que professionnel.

- réformer les algorithmes d’affectation Affelnet et Parcoursup pour reposer sur la transparence :

- Une information sur les algorithmes qui garantit leur compréhension par tous ;
- Un cadrage national des algorithmes d’affectation dans les différentes filières.

- développer les relations entre Ecole et monde professionnel par la nomination dans chaque établissement d’un.e délégué.e au monde économique et social disposant de moyens pour organiser les relations avec les entreprises et services publics du bassin d’emploi.

- reconnaitre une période d’interruption volontaire à partir de 16 ans consacrées au projet personnel des jeunes. Celles-ci pourraient prendre la forme d’un enseignement au service civique, d’un engagement bénévole dans une association, d’un emploi salarié ou toute autre forme.

- mettre en place d’une attestation « égalité femmes-hommes » dès le collège. Outil de prévention, cette attestation pourrait être le débouché d’un parcours obligatoire de sensibilisation, qui aborderait la question des inégalités femmes/hommes pour déconstruire les « préjugés sexistes ».

- intégrer le référentiel du « Conseil en Evolution Professionnelle » de niveau 1 (accueil généraliste) dans la formation des masters préparant aux métiers de l’éducation et de la formation, ainsi qu’aux métiers préparant au concours de psychologues de l’éducation de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».

Ce projet d’avis rapporté par Laure Delair (groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse) et Albert Ritzenthaler (groupe CFDT) pour la section de l’éducation, de la culture et de la communication du CESE, présidée par Xavier Nau (groupe CFDT), a été présenté lors de l’assemblée du Conseil économique, social et environnemental du 11 avril 2018 à 14h30. L’avis a été adopté en plénière avec 126 voix pour, 26 abstentions et 10 voix contre.

Contact presse :
Mélissa Logeais
06 25 11 82 88
melissa.logeais@havas.com

Fichier joint
Télécharger
© - copyright CESE - Mai 2024